



Premier Comité technique (CT) de l'Agence Française pour la Biodiversité

Vendredi 3 mars 2017 (9h30 - 13h30)

En bref : ordre du jour et votes

1. Installation du Comité technique (CT)

Cinq points pour avis :

2. Projet de règlement intérieur du Comité technique

Avis favorable unanime des (10) représentants des personnels.

3. Organisation de l'AFB

Avis défavorable unanime des (10) représentants des personnels. Le CT doit donc se réunir sous 8 à 30 jours pour délibérer à nouveau sur ce point (important).

4. Projet de décret relatif aux activités réalisées par l'Agence française pour la biodiversité avec l'appui du Muséum national d'histoire naturelle

Avis défavorable unanime des (10) représentants des personnels. Le CT doit donc se réunir sous 8 à 30 jours pour délibérer à nouveau sur ce point.

5. Décision provisoire de rémunération des contractuels sur « quasi-statut »

Avis favorable de 8 des (10) représentants des personnels, la CGT Environnement (2 personnes) ayant voté contre.

6. Jours de fermetures de l'établissement en 2017

Avis favorable unanime, moins une abstention (FO).

Deux points pour information :

7. Point sur les recrutements dans l'AFB

Pas traité faute de temps ⇒ remis à la prochaine réunion

8. Calendrier des CT 2017. Objet et calendrier prévisionnel des groupes d'échanges.

0. Personnes présentes

Administration : C. Aubel et C. Gratton (membres) + S. Gravelier et N. Toquin. A. Chauvière (point 5).

Sne-FSU : R. Arseno, V. Caraco, M. Rihouet (suppléante), A. Bonneron (en visioconférence) + Gwen Chevallier (expert sur point 3) et Hervé Lelièvre (MNHN, expert sur point 4)

Snape-Solidaires : D. Ory, S. Honoré, S. Lafon (suppléant)

CGT Environnement : V. Vauclin, P. Watremez + S. Piel (en visioconférence)

FO : F. Morizur (en visioconférence) + Vincent Gaudillat (MNHN, expert sur point 4) + P.F. Staub (expert sur point 5)

Secrétaire adjoint désigné pour cette séance : Rémy Arseno (Sne-FSU).

1. Installation du Comité technique (CT)

Document : décision de composition du CT.

Le CT comprend deux représentants de l'administration (le DG et la cheffe du département des RH (ou leur représentant) et dix représentants des personnels (4 Sne-FSU, 3 Snape-Solidaires, 2 CGT Environnement, 1 FO.)

Mot d'accueil du DG : instance importante, assistera aux réunions du CT, croit au « dialogue social », souhaite poursuivre les rencontres bilatérales DG-syndicats (= hors instances, voir à ce sujet notre CR de celle tenue avec la CGT Environnement le 22 février dernier.)

FO fait une déclaration préalable d'environ 5 minutes abordant un grand nombre de points de mécontentement ou à régler, qui recoupent les revendications de l'intersyndicale des personnels de l'Environnement exprimées jusque fin 2016, sont pertinents et donc endossés par les autres OS.

2. Projet de règlement intérieur du Comité technique (pour avis)

Documents : 2a. Note de présentation (1 page). 2b. Projet de règlement intérieur du CT (6 pages)

Peu de modifications à apporter à ce projet aligné notamment sur le décret de 2011 relatif aux CT. Au sujet de l'envoi des pièces par voie électronique, la CGT suggère un espace partagé, en pointant que la taille maximale de 1 Mo que l'administration voulait imposer aux OS (réunion sur les droits syndicaux du 7 février 2017) est largement dépassée avec la convocation électronique du présent CT.

La CGT demande où en est la création d'une CCP des contractuels, qui nécessite la consultation préalable du CT?

CCP ministérielle : nouveauté (à consulter pour l'AFB)

L'administration n'a pas d'information nouvelle, suite au report *sine die* de l'élection initialement envisagée avant fin mars : en attente d'une instruction du MEEM sur mise en place d'une CCP et de règles de gestion. Un point d'information sera fait dès que des informations seront parvenues du MEEM

La CGT demande un délai supérieur à 15 jours pour re-réunir le CT en l'absence de *quorum* (art. 8) : il est convenu de le passer à 3 semaines. Elle demande (article 21) à ce que le répertoire des PV soit clairement accessible sur l'intranet, voire l'internet. La mention de l'intranet est retenue. Elle demande la mention expresse d'un tableau de suivi des délibérations du CT (suites données à celles-ci : art. 22), à examiner aux réunions suivantes en en faisant un point distinct, ce qui est retenu.

<i>Avis favorable unanime</i> des (10) représentants des personnels

3. Organisation de l'AFB (pour avis ; examiné en 1h30)

Documents : 3a. Projet de décision, décrivant la structure d'ensemble (13 pages). 3b. 23 fichiers comprenant un ou plusieurs organigrammes, totalisant 52 pages.

Brève présentation du DG, avec le support d'une dizaine de diapositives. Organisation multipolaire (Vincennes, Brest et Montpellier) + DIR/SD, antenne / PNM et pôles ; services centraux + implantations territoriales.

La CGT relève la mention erronée du DG d'une direction du mécénat. Ce dernier rectifie : elle était prévue durant la préfiguration, pas retenue finalement. Nous demandons si le mécénat, sujet pour le moins sensible, est envisagé ? DG : pas décidé pour l'instant. La CGT demande que ce sujet ne soit pas traité que par la mission communication, étant par nature très transversal.

Le Sne prend la parole et dresse une liste des défauts l'organisation telle que présentée qui recoupe nos remarques et que nous endossons pleinement. Notamment : unité mixte et « partenariats » : préciser systématiquement avec qui ; missions et gouvernance¹ des PNM et SD non citées, alors que c'est fait pour les autres unités de l'AFB (la CGT ajoute : aucune mention des USM et de l'USL) ; grand nombre d'emplois précaires : CAE, VSC, hors plafond... sous-effectif quasi généralisé dans les SD, dont 22 n'ont même pas 5 agents, ce qui était déjà un effectif trop faible ; hétérogénéité d'organisation entre DR-DiR.

La CGT souligne l'absence de lien explicites, dans les documents (et dans les écrits du MEEM), entre les PNM et l'AFB, alors qu'ils sont dans la loi.

L'administration est OK pour préciser les missions des PNM mais résiste sur les SD, arguant qu'il faudrait alors le faire pour tous les autres services. La CGT rappelle que les SD et USM constituent la moitié des effectifs totaux de l'agence...DG finalement OK pour ajouter un paragraphe explicite.

Commentaire : la note d'organisation a ce côté désincarné, déconnecté des effectifs réels que nous avons déjà mentionné à la DG durant notre entrevue bilatérale du 22 février au sujet de la présentation des missions sur le site Internet AFB : on y récite ce que l'AFB est supposée faire pour coller à la loi, on ne présente pas répartition actuelle des effectifs, la réalité des structures et métiers. Image théorique et normative, frustrante pour les agents : comme si les difficultés n'existaient pas, la réalité est celle qui figure sur papier, à l'écran.

Des exemples extrêmes d'absence de moyens humains sont soulevés par le Sne et la CGT :

- Agoa (emblématique) : 1 VSC chargé de mission,
- missions d'études de futurs PNM (CGT cite le PNM Martinique : 1 chef de mission et 1 VSC) alors qu'il faudrait 10 personnes au démarrage, 20 à terme,
- PNM estuaire de la Gironde et pertuis charentais créé sans agent de terrain ni direction opérationnelle associée.

L'exemple catastrophique de la DR Ile-de-France est clairement exposé par Gwen Chevalier, l'expert du Sne-FSU : 3 ETP prévus + 1 mutualisé avec DG, très en dessous des besoins évidents vu les pressions sur les milieux et la densité de population. Même pas de locaux, aucun arbitrage pour choisir parmi les dossiers surabondants, impossible à les traiter tous, abandon de dossiers nuisible au moral, annonce de 5 ETP lors des fiches de pré-positionnement pas tenue. SD de l'IDF pauvres et en souffrance, pas de plans de contrôle...

La CGT demande à la DG l'explication d'un tel effectif ? Pas de réponse....Nous confirmons les problèmes d'effectifs à la DiR PACA-Corse cités par le Sne et pour la DiR Normandie / Hauts de France, nous ajoutons les dégâts d'un management inapproprié (déjà dénoncé par nous depuis fin 2015), cause de RPS et consécutivement, de fuites par mutation centrifuge.

Est posée la question de la manière d'obtenir un recrutement d'ATE et TE ? Inquiétude sur le maintien de l'activité de police mise en danger...

Le Snape demande le statut des documents de séance : photo actuelle ou cible à obtenir ? Les services de terrains sont une « armée mexicaine ». La CGT complète : on doit voter sur la note et les organigrammes. Si tel ou tel poste précaire disparaît (VSC, CAE, etc.), le dossier sera-t-il de nouveau présenté en CT ?

¹ Fonctionnement particulier du fait des conseils de gestion et du rôle du président du conseil de gestion

Flottement de l'administration, qui répond en substance : l'organigramme = description de la réalité aujourd'hui, pas une cible ni une situation satisfaisante, Problèmes d'effectifs identifiés (+ mention du rapport d'audit de l'ex-AAMP, qui signalait déjà la misère des effectifs). Demande au MEEM d'ouverture de concours, "*combat de tous les instants*" (sic) avec la tutelle, pas que qu'avec la DEB. OK sur le besoin que les "consignes" et choix soient faits en haut lieu et pas par les agents au quotidien. DR IDF créée suite à décision externe à la préfiguration de l'AFB (situation subie). La CGT interpelle la DG sur un cas concret survenu au PNM estuaire de la Gironde et pertuis charentais : un avis conforme est requis sur un dossier de dragage, mais ce n'est pas gérable avec deux personnes, d'où un risque pénal et une remise en cause et une fragilisation de tous les PNM et par conséquent de l'AFB. Elle redemande (suite à son courriel le 27 février) si un tableau des postes (avec ventilation : HP ou SP, type de contrats...) sera remis en séance. La SG botte en touche sur l'argument que c'est de la cartographie des effectifs, qui pourra être vue plus tard, pas de l'organisation.

La CGT demande de faire des choix dans les objectifs assignés (en dessous des missions), ce qui n'est pas le cas actuellement et mentionne les *Burn Out* au niveau de l'ex-AAMP, pôle maritime de Brest, antennes de façades maritimes, PNM, avec des conditions de travail intenable.

Débat entre CGT et la SG et le DG, ces derniers visant à dissocier l'organisation et les postes/ effectifs, sur le mode « *Les VSC sont dans les organigrammes mais ne constituent pas la note d'organisation* ». Nous rappelons que ces arguments et ce débat ont déjà eu lieu au sein du CT Onema et maintenons que ce n'est pas possible.

FO explique que beaucoup d'agents ont l'impression de devoir s'adapter à marche forcée aux procédures de l'ex-ONEMA. Le DG l'admet et l'explique par sa taille prépondérante. Au sujet des dysfonctionnements entre Vincennes et les autres sites sur les fonctions support (budget, commandes), il ne voit pas de problèmes de communication mais de management et demande à ce qu'on signale les problèmes.

Les OS signalent des problèmes sérieux sur les fonctions support, beaucoup d'information non transmise, d'interlocuteurs mal identifiés qui créent de réelles difficultés : la DG l'admet, considère que cela va continuer encore quelques mois et suggère la mise en place d'une hotline.

Finalement, la CGT demande une suspension de séance avant le vote, acceptée par le président.

<p><i>Avis défavorable unanime</i> des (10) représentants des personnels. Regret du DG sur ce vote, qui dit en comprendre tout de même les raisons.</p>

Remarque en séance de la CGT pour clore ce point: « *Ce n'est pas vraiment le « désir d'avenir » dont nous rêvions pour l'AFB.* »

4. Projet de décret relatif aux activités réalisées par l'Agence française pour la biodiversité avec l'appui du Muséum national d'histoire naturelle (pour avis ; environ 1 heure d'échanges)

Document : note de présentation (1 page) suivie du projet de décret relatif aux activités réalisées par l'AFB avec l'appui du MNHN (3 pages).

Présentation brève de l'administration : transfert du SPN du MNHN vers l'UMS Patrinat déjà effectif (convention passée). L'AFB reprend dans ce décret une partie des missions du SPN, avec intégration au 1er mai de 75 agents, parmi lesquels:

- 1/3 sont déjà en CDI ⇒ intégration au « quasi statut » (environ 25 personnes)
- environ 27 sont en CDD sur emploi dérogatoire : CDIsation automatique dans le « quasi-statut »,
- environ 23 sont en CDD sur emploi non dérogatoire : postes non reconductibles sans republication, avec priorité à un/une fonctionnaire s'il s'en présente un(e).

Sachant que le 1er avril 2017 doit sortir le décret sur les emplois dérogatoires à l'AFB.

FO mentionne la description vague et les interférences entre missions de l'AFB et celles de l'UMS.

La CGT signale pour commencer l'affichage de l'UMS (CNRS/MNHN/AFB) dans des documents officiels depuis janvier 2017 par le CNRS, avant même l'avis du CT. Elle confirme ensuite qu'il y a des doublons avec des activités déjà réalisées par l'AFB (en particulier par l'ex Agence des aires marines protégées) : acquisition de connaissances, réglementaire (DCSMM mais aussi DCE), gestion et

diffusion des données. Quel peut être l'apport exact de cette UMS et comment cela va-t-il fonctionner ? Le DG répond qu'on crée d'abord et qu'on verra ensuite...

Le DG mentionne une décision politique, facilitée par le changement de directeur du MNHN, et l'intérêt de garder un « bloc » des agents de l'ex-SPN, plutôt que de les éclater à différents endroits de l'AFB, d'améliorer globalement l'expertise, d'obtenir des réponses plus rapides, de délimiter plus facilement de l'intérieur les missions respectives, tout en sécurisant leur emploi.

Un point fondamental posé par plusieurs OS, dont la CGT, est le devenir des personnels de l'AFB comme de l'UMS. Il nous est dit que la totalité des agents du SPN (75 personnes, sauf deux fonctionnaires) intégreront l'AFB sous le régime du quasi-statut et passeront sous plafond : 25 sont déjà en CDI et deviendront CDI sous quasi-statut, 27 en CDD (même avec des contrats courts) deviendront CDI sous quasi statut car relevant de la liste des emplois dérogatoires, quelques-uns (plus d'une dizaine) restent sur le carreau. A la question des doublons, la SG déclare tranquillement que les agents du MNHN sont sur listes dérogatoires mais pas ceux déjà dans l'AFB et que pour ces derniers, la situation sera examinée au cas par cas. Nous faisons remarquer que le plafond d'emploi est limité et que ça pose d'office de gros problèmes. La direction déclare ne pas comprendre, dit que c'est dans la loi (avant de préciser qu'il s'agit seulement de la loi de finances.)

La CGT affirme qu'elle sera très vigilante sur les postes AFB et UMS : elle demande que les fiches de postes soient rédigées afin de correspondre à la liste des emplois dérogatoires qui sortira le 1^{er} avril, afin qu'il y ait équité de traitement par rapport aux agents du MNHN sur emplois dérogatoires. Elle réclame que les agents soient informés dans les contrats de travail sur la nature dérogatoire ou non de leur emploi.

L'expert du Sne considère que cette UMS retranche de l'expertise au MNHN. (NDLR : (un peu une vente à la découpe où l'expertise, mission indiquée dans les décrets de création du MNHN, sort de l'établissement.) L'ancienne équipe ne voulait pas de transfert à l'AFB et le nouveau président n'a pas expliqué pourquoi il y est favorable. Il pose la question du personnel du SPN qui ne rejoindra pas l'AFB, qui dépend d'une subvention du MEEM de 4 M €, dont l'emploi n'est pas garanti. FO, CGT et Sne insistent sur le fait que le CT du MNHN a rejeté par 2 fois le projet de décret et que le transfert des missions a été critiqué par les OS.

Le DG répond que l'engagement pris par le MEEM pour financer les personnes restant au MNHN, au *pro rata* des effectifs.

Le Sne ajoute que le CNRS ne s'est jamais préoccupé d'expertise jusqu'ici et n'apporte aucun moyen supplémentaire dans l'UMS, qui est donc une coquille vide (pas de moyens humains et financiers de la part du CNRS à l'heure actuelle). Cette création est incompréhensible, un accord cadre aurait suffi.

Réponse DG : l'UMS est un acte plus fort et pérenne, plus impliquant qu'un "simple" accord cadre ; sécurisation des métiers du SPN actuels ; confiant sur le fait que le CNRS mettra des moyens à termes

L'administration : on essaiera de donner le plus d'information aux agents de l'UMS à la réunion *ad hoc* du 16 mars 2017, ce qui était prévu pour le 1^{er} février mais n'a pas été possible pour cause de surcharge à la DRH. On aura eu une discussion préalable avec le contrôleur budgétaire. Travail déjà engagé entre services RH sur reclassement du personnel ; évoque le cas de 10 personnes complexes à traiter statutairement.

Suspension demandée par les OS pour discussion avant le vote, accordée.

Avis défavorable unanime des (10) représentants des personnels...

...motivé, malgré les éléments semblant favorable à la sécurisation du personnel de l'UMS, par la cohérence avec les votes défavorables des mêmes OS au CT du MNHN, portant sur le même projet.

FO rappelle le souhait de bénéficier de la liste du personnel, de leur statut/condition de travail, dès que possible.

Notre impression générale : la discussion a été tendue mais les questions précises que nous avons posées n'ont jamais eu de réponses claires et le fond est resté très flou. Pourquoi un tel décret ? Juste une manip de réduction des coûts du MNHN en faisant prendre en charge les salaires de 75 personnes par l'AFB, ce qui diminue les coûts pour une structure dont la gestion a été clouée au pilori par le dernier rapport de la cour des comptes ? Une extension du rôle du SPN, contrôlant l'activité de l'AFB tout en étant en grande partie payée par celle-ci ? Rien n'est clair quant aux motifs de

l'intégration de cette UMS, dont le revirement et la rapidité surprennent : il y a anguille sous roche. Du côté des personnels, on est dans le deux poids, deux mesures, avec un désavantage pour ceux qui font partie des établissements intégrés au départ dans l'AFB, qui ne sont pas d'emblée sur des emplois dérogatoires : un comble...

Dernière remarque : c'est avec les chercheurs du MNHN que la DREC travailler et pas uniquement avec le SPN reloué par cette UMS. Mais là-dessus, aucun message de la direction.

5. Décision provisoire de rémunération des contractuels sur «quasi-statut » (pour avis)

Documents : 5 a. Note de présentation du projet de décision (2 pages)

5 b. Projet de « décision à titre transitoire n°2017-XX du XXX relative au régime indemnitaire perçu par les agents recrutés par contrat à durée déterminée dans un emploi correspondant à un besoin permanent au sein de l'AFB » (2 pages)

5 c. Décision du 9 janvier 2017 sur la rémunération des agents recrutés en CDD au sein de l'AFB à titre transitoire (1 page)

Une discussion a d'abord lieu sur la **décision 5 c** prise en janvier 2017, relative aux collègues en CDD, qui crée un écart de salaire brut mensuel entre agents selon leur âge (plus ou moins de 40 ans) à l'intérieur de chaque groupe. Ecart allant de 170 euros (cat. C) à plus de 1000 euros (cat. A+).

D'une part, elle a été prise sans l'avis du CT, ce qui est irrégulier mais peut à la rigueur s'expliquer par le démarrage de certains CDD dès début janvier. Mais surtout, elle est manifestement discriminatoire et illégale. Le SNE mentionne que le Conseil d'Etat a annulé une note de gestion de ce genre prise à PNF et dans les PN dans le passé, ce que l'administration dit ignorer. La CGT souligne qu'elle conduit de plus à ce que plusieurs collègues aient en 2017 un salaire inférieur à celui de 2016, en contradiction avec les garanties données par le MEEM aux agents de la future AFB le 4 juillet 2016.

L'administration confirme que 3 agents ont perdu de 12 à 47 euros par mois. Elle essaie de justifier cette grille par une différence d'expérience, ce qui ne convainc pas grand monde... Finalement, il apparaît que les déterminants principaux sont de s'économiser des reconstitutions de carrière fastidieuses (...) et un arrangement avec le contrôle budgétaire pour reconduire une grille antérieurement appliquée à l'Onema, visant entre autres à ne pas payer des CDD plus chers que les contractuels maison (ceux du statut dit ITA, au régime indemnitaire déficient comparé aux agences de l'eau et aux régimes de fonctionnaires) ...Léger trouble côté administration, suite à ces explications....

La CGT rajoute et trouve curieux que cette décision ne se trouve pas sur l'intranet. Pas de réponse en face.

FO demande l'alignement de la rémunération sur le quasi-statut et demande, appuyé par la CGT, que cette décision ait une durée de validité limitée : l'administration accepte de l'inscrire pour révision au CT de juin 2017.

Projet de décision 5b :

Cette décision est présentée comme transitoire en l'absence du cadrage de gestion des primes attendu de la tutelle. Elle concerne les agents en contrats à durée déterminée et indéterminée (oubliés dans l'intitulé !) occupant un emploi correspondant à un besoin permanent au sein de l'AFB, donc relevant du ou en référence au « quasi-statut » des contractuels.

FO demande si la décision viserait les agents transférés de l'UMS Patrinat dans l'AFB ? CG répond par la négative : décision applicable pour les nouveaux recrutements seulement, pour les classements, pas les reclassements, de CDD pour besoin temporaire (et de CDI sur emplois dérogatoires après le 1^{er} avril, si la note de gestion des primes n'était pas sortie à ce moment.)

FO demande au président du CT de porter vers le MEEM la demande que les montants moyens cibles des primes des contractuels du « quasi-statut » soient relevées et que le délai pour les atteindre soit passé de 3 à 2 ans. Les autres OS appuient, le DG accepte.

FO demande que des primes soient attribuées aux agents en CAE/CUI. Pas possible, répond l'administration.

La CGT dénonce au passage les demandes de remboursement de trop perçus faites à une douzaine de collègues VSC, qui plus est, sans la moindre explication claire de leur fondement, ce qui rajoute l'anxiété à la gêne financière.

Avis favorable de 8 des (10) représentants des personnels, la CGT Environnement (2 voix) ayant voté contre.

Les motifs de notre vote n'ont pas été explicités en séance. Ils tiennent à la manière dont les contractuels sont globalement traités, que ce soit sur le régime indemnitaire insuffisant au sein du « quasi-statut » ou sur la discrimination salariale découverte avec la note du 9 janvier 2017, du surcroît non soumise à l'avis du CT.

6. Jours de fermeture de l'établissement en 2017 (pour avis)

Document : projet de note de service sur les jours de fermeture 2017 de l'établissement (1 p)

L'administration propose une fermeture collective des sites « centraux » le 26 mai et le 14 août, sauf pour les SD et les PNM, plus une fermeture exceptionnelle du 26 au 29 décembre 2017 pour le Centre de Formation du Paraclet.

Avis favorable unanime, moins une abstention (FO).

7. Point sur les recrutements dans l'AFB

Pas traité faute de temps ⇒ remis à la prochaine réunion

Toutefois, la CGT redit sa demande d'informations *complètes*, formulée par courriel le 27 février :

- Tableau amélioré sur les « recrutements », celui fourni étant minimaliste (uniquement les effectifs, intitulés et services d'accueil. Manque l'appartenance au plafond d'emploi, la nature des contrats....etc.
- un tableau détaillé et explicite des recrutements effectifs et prévus de CDD, qui semblent nombreux, le tableau envoyé ne portant que sur les CDI.

L'administration prévoit d'y répondre, mais ne souhaite pas fournir des informations nominatives.

8. Calendrier des CT 2017. Objet et calendrier prévisionnel des groupes d'échanges.

Document : note avec calendrier 2017 et listant les « groupes d'échanges » (2 pages)

La note prévoit trois autres CT en 2017 (juin, septembre, novembre), sur une après-midi. La CGT propose de se réunir dès le matin, avec possibilité de compléter l'AM si besoin (probable...), pour disposer de plus de temps.

Principe accepté par l'administration. Le DG vérifiera sa disponibilité.